

Questions orales

[Français]

M. Béchard: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que le ministre se levait pour répondre, et j'aimerais bien connaître la teneur de sa réponse.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, à mon avis, si des réparations doivent être effectuées aux aéroports mentionnés, cela ne devrait pas nécessairement être fait à même les fonds déjà affectés à d'autres fins.

* * *

[Traduction]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA DATE PRÉVUE POUR LE LANCEMENT DU RÉGIME DE REVENU ANNUEL GARANTI

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je maintenant poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement a-t-il décidé, sur l'instigation du ministre des Finances, de revenir sur ses promesses ou de ralentir le programme de sécurité sociale annoncé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à la Chambre, le 18 avril 1973? Pourrait-il nous dire précisément quelle est la date prévue pour le lancement du régime de revenu annuel garanti?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, j'aurai l'occasion de rencontrer mes collègues provinciaux demain et après-demain, à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être. Au sujet de la sécurité du revenu, je pense que lorsque mon honorable collègue prendra connaissance de la proposition que le gouvernement désire faire aux provinces à cette occasion-là, il constatera que les propositions que nous faisons sont bien dans les limites indiquées dans le document de travail déposé à la Chambre en avril 1973.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre fera-t-il à ce propos une déclaration à la Chambre immédiatement après cette conférence?

[Français]

M. Lalonde: Je vais sûrement faire en sorte que toutes déclarations ou communications que je ferai à la conférence seront immédiatement disponibles à tous les députés de cette Chambre. A savoir s'il sera nécessaire de faire une déclaration formelle à la Chambre subséquemment à la conférence, voilà une question que j'aimerais considérer ultérieurement.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES INITIATIVES LOCALES—ON DEMANDE DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et je demanderais également à l'honorable président du Conseil du Trésor d'y porter une attention bien spéciale.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Étant donné l'augmentation considérable du taux de chômage dans les régions où sont établies les industries du textile et les scieries, comme dans la circonscription de Bellechasse, ce qui inquiète énormément la population de cette région, puis-je demander au ministre si des crédits supplémentaires seront consacrés au programme d'Initiatives locales afin que des projets ayant déjà priorité soient subventionnés, et qu'on crée ainsi des emplois, ce qui compensera les mises à pied dans les industries que j'ai mentionnées, et est-ce qu'il recommandera que la date du début des travaux soit reportée du 31 janvier 1975 au 31 mars 1975?

[Traduction]

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'examinerai ce que vient de dire le député et j'en discuterai avec mes collègues.

* * *

LES FINANCES

LES PRÉVISIONS DE CAISSE POUR LE PAIEMENT DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE EN 1975

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, mercredi dernier, j'ai posé la question suivante au ministre des Finances et, comme il est absent aujourd'hui, je la reposerai au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Étant donné la réévaluation évidente des ressources financières disponibles au gouvernement et à l'économie, le ministre pourrait-il dire à la Chambre à quel montant il a réévalué les prévisions de caisse du gouvernement pour le paiement des prestations d'assurance-chômage pour l'année financière 1975, compte tenu des obligations du gouvernement. Ce montant dépassera-t-il le chiffre de deux milliards de dollars atteint en 1972?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois, comme l'a indiqué le ministre des Finances, qu'il y a un très grand nombre d'impondérables dans ces prévisions.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il a dit qu'il étudierait la question.

M. Andras: Oui, je suis certain qu'il le fera, et nous étudions constamment les variables pour avoir une idée de la somme en jeu. Je vous dirais qu'il est bien possible que le montant des prestations versées en 1975 dépasse celui de 1974, mais je ne puis encore vous dire dans quelle mesure.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Comme on déposera les prévisions mercredi prochain, le ministre sait certainement déjà si les prévisions de caisse du gouvernement dans le cadre du programme d'assurance-chômage dépasseront 2 milliards de dollars.

M. Andras: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a, bien sûr, participé à ces calculs. Je suis certain que le député pourra, lors du dépôt des prévisions budgétaires, nous aider à étudier quels pourront en être les conséquences et les résultats.